

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2025

Délibération n°47

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 21 mai 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE –
Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLI – M. GUY- Mme PRESSE -
Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) –
Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à M. ALPY) –
Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. LIME (pouvoir à M. FAIVRE-
PIERRET) – M. MICHAUD (pouvoir à Mme BARTHELET)

OBJET : NOMINATION DE LA DIRECTRICE GENERALE DE L'EPF

Le Conseil d'administration du 20 février 2025 a délibéré favorablement sur le recrutement de la candidate proposée par le Président de l'EPF au poste de Directrice générale adjointe, étant précisé que ce poste avait vocation à remplacer le directeur qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août prochain.

Madame Sylvaine VEDERE a été recrutée sur détachement au 1er juin 2025 au poste de directrice générale adjointe

L'EPF est un Etablissement Public Industriel et Commercial. Le Code de l'urbanisme prévoit ainsi que les fonctions exécutives sont assurées par le directeur comme suit (article L324-6) :

« Le directeur est ordonnateur des dépenses et des recettes. Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il passe des contrats et signe tous les actes pris au nom de l'établissement. Il prépare et exécute les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Il recrute le personnel et a autorité sur lui. Il peut déléguer sa signature ».

Conformément à l'article L324-5 du code de l'urbanisme stipulant que « le Conseil d'Administration nomme le directeur sur proposition du Président de l'EPF et met fin à ses fonctions dans les mêmes conditions », le Président de l'EPF propose la nomination de Madame Sylvaine VEDERE en qualité de directrice générale de l'EPF Doubs BFC à compter du 01/08/2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

APPROUVE

- la nomination de Madame Sylvaine VEDERE en qualité de directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC à compter du 01/08/2025,

AUTORISE

- le Président de l'EPF à signer le contrat de travail, les éventuels avenants et tout document se rapportant à cette nomination.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

